

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 19 août 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf août à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 02 août 2024, affichée le 06 août 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Céline JOUIN, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Michel BERTE
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 2024081902

##### Piscine municipale

##### Travaux de réfection du grand bassin

##### Devis et choix de l'entreprise

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de réfection du grand bassin et présente au conseil municipal le devis reçu.

Entreprise	LOPES frères
Montant TTC	44 540,00 €
Montant TVA	7 423,33 €
Montant HT	37 116,67 €

Le maire propose au conseil municipal de choisir l'offre de cette entreprise.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide de choisir l'offre de LOPES frères pour un montant de 44 540,00 € TTC.
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Autorise le maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

